

CONVOCAION CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal se réunira en Mairie le 1^{er} mars 2023, à 20 heures 00.

Ordre du jour :

- Acquisition parcelle « En la Voie de Vesoul ».
- Questions diverses.

•En Mairie, le 16 février 2023

CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} mars 2023

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Nicolas VIROT.

Présents : Franck BARRET, Michelle COMBET BLANC, Colette CONTET, Annick GUILLAUMOT, Thomas PARICAUD, Vincent TERREAUX, Aurélien THEVENOT, Lionel VALDENNAIRE, Nicolas VIROT. Pascal MENNESSIEZ

Absente excusée : Bénédicte MAUSSIRE avec pouvoir à Nicolas VIROT.

Absent non excusé : néant.

Annick GUILLAUMOT a été élue secrétaire.

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint afin que le conseil puisse valablement délibérer.

Le procès-verbal de la précédente séance est approuvé.

➤07/2023 Acquisition parcelle « En la Voie de Vesoul »

Maître Marc GARNIER, Notaire à Vesoul, nous informe par lettre recommandée du 6 février 2023, que Madame et Monsieur Jacques PIROLLEY ont l'intention de vendre la parcelle boisée suivante :

Parcelle ZC30 « En la Voie de Vesoul » d'une surface de 93a50ca (taillis)

Le prix de la vente est fixé à deux mille cinq cents euros (2 500.00 €) payable comptant.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

AUTORISE Monsieur le Maire à acquérir la parcelle ZC30 « En la Voie de Vesoul » d'une surface de 93a50ca, appartenant à Madame et Monsieur Jacques PIROLLEY, aux prix et conditions ci-dessus.

Pour 11

Contre

Abstention

➤ Questions diverses

Franck BARRET	Michelle COMBET BLANC	Colette CONTET	Annick GUILLAUMOT
Bénédicte MAUSSIRE ABSENT EXCUSE Avec pouvoir à Nicolas VIROT	Pascal MENNESSIEZ	Thomas PARICAUD	Vincent TERREAUX
Aurélien THEVENOT	Lionel VALDENNAIRE		